Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261119-DEL_103_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : 1**8**

Date de la convocation : **29 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **29 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trois du mois de novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, DUBUC Frédéric, GASCOIN Laurence, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.
Absents excusés : BLAISE Estelle (a donné procuration à HEUDES Estelle), LEBAS Sophie et LÉVÊQUE Mickaël, (a donné procuration à CAZIN Mireille).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme LAURENT Eliane a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°103-2026 RÉFECTION DE VOIRIE EN AGGLOMÉRATION RUE D'ARMOR ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT
Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Vu la délibération n°94-2026 du 13 octobre 2026 portant sur le lancement de la consultation pour la réfection de la voirie départementale rue d'Armor,

Suite au passage des services départementaux le 20 octobre dernier pour évaluer l'état structurel de la chaussée, il s'avère que des purges devront être réalisées sur ce tronçon (superficie totale de 154 m²).

L'offre de l'entreprise EVEN intègre ces dernières pour un montant de 75 160.85 € HT (révisions des prix incluse).

Par ailleurs, l'entreprise SMR propose de réaliser la signalisation horizontale. L'option résine blanche sur enrobé est préférable car elle tient mieux dans le temps et ce, pour la somme de 1 490.15 € HT.

Pour rappel, la participation financière du Département au m² d'enrobé est fixée à 12 € TTC/m² dans le cadre d'aménagements de sécurité réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale sur une route départementale (RD) en agglomération. Une participation complémentaire sera accordée au m² pour les purges de structure sous voirie rendues nécessaires et validées par les services routiers départementaux

Entendu cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise EVEN pour les travaux de voirie rue d'Armor dont le montant s'élève à 75 160.85 € HT (surface traitée pour la bande de roulement : 2 650 m², surface des purges évaluée à 154 m²),
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise SMR pour la somme de 1 490.15 € HT (option résine blanche),
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense au Budget communal 2026,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261119-DEL_103_2026-DE

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour les travaux susnommés,
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT	**Recettes attendues**
- Bande de roulement hors stationnement : 75 160.85 € - Signalisation horizontale résine : 1 490.15 €	- Autofinancement : 38 632.00 € - Département : 38 019.00 € (12 € le m² et purges : 6 219.00 €)
Total de 76 651.00 € HT	

- **CHARGE** Mme le Maire de signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 03 novembre 2026.

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille